

Les crédits

solidité de leur bilan, mais en fonction de la force de caractère et de la vivacité d'esprit de leur propriétaire.

Une partie de notre responsabilité envers les entreprises qui connaissent une période très difficile, c'est de leur redonner espoir en leur montrant d'autres exemples. Je puis dire au député de Trois-Rivières qu'à titre d'ancien cadre de la société Magna, je sais que l'ancien président a rencontré à maintes reprises des chefs d'entreprises du Québec pour les aider dans la reconversion de leur entreprise. Je sais aujourd'hui que certains dirigeants de Magna seraient très heureux de partager leur expérience au chapitre de la reconversion avec les entreprises de la circonscription du député qui ont peut-être des difficultés à accomplir cette reconversion.

Les chefs d'entreprises qui ont fondamentalement réussi la reconversion se souviennent des difficultés que cela a occasionnées. Ils se souviennent de leur expérience et, pour la plupart, ils sont disposés à en faire bénéficier les autres. Voilà le genre d'orientation qu'il faut adopter.

J'espère que le député se rend compte que nous ne pouvons tout simplement pas verser des subventions à n'importe quelle industrie qui est en difficulté aujourd'hui parce que nous n'avons pas la latitude budgétaire pour le faire. Le ministre a toutefois dit que nous sommes en train de modifier le PPIMD, de sorte qu'on consente davantage de prêts dans le cadre de ce programme. Nous les aiderons de cette façon et grâce à d'autres ressources. À mon avis, c'est l'approche que nous devons adopter pour la prochaine période de reconversion.

• (1225)

[Français]

Le président suppléant (M. Kilger): Période de questions et commentaires. J'accorde la parole au député de Trois-Rivières.

Des voix: Bien non.

Des voix: Oui, oui. Vas-y.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je peux comprendre qu'au cours de son intervention le secrétaire parlementaire a peut-être soumis des questions à d'autres députés. Mais en ce moment, ayant pu terminer son intervention, si le député de Trois-Rivières veut poser une question ou faire un commentaire ou une intervention sur les propos du secrétaire parlementaire, je lui cède la parole.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, je ne peux pas faire autrement que de diverger d'opinion avec mon distingué collègue parce que il est lui-même en contradiction avec le programme du Parti libéral.

Malgré toute la gravité de la situation économique que l'on vit, malgré qu'on ait perdu, au Québec seulement, 11 000 emplois en cinq ans, des emplois dans le domaine de la haute technologie, on est en train de nous dire que c'est là une question uniquement du domaine privé. Je considère personnellement, et le Parti libéral du Canada considérerait, l'automne dernier, que l'intérêt public était en cause et que l'État—et je pourrais citer à nouveau le texte que je vous ai lu tantôt—devait être un agent privilégié pour faire en sorte que la situation s'améliore.

Ce que nous disons, nous, ce n'est pas qu'il faut donner de l'argent comme ça, ce que ça sous-entend, et c'est ma vision personnelle en tout cas, c'est que le ministre devrait, à mon avis,

interpeller les entreprises qui ne cessent de faire perdre des emplois parce qu'elles ne sont plus en mesure d'obtenir de contrats, et leur demander: Quel est votre plan de reconversion? Présentez-nous quelque chose qui a de l'allure, un plan bien pensé, bien bâti, qui fait preuve de vision, qui fait preuve de pragmatisme, et, en sous-entendu, nous allons vous aider.

Mais la position actuelle du gouvernement n'est pas celle-là, elle est de s'en laver les mains, elle est de laisser au libre marché et aux libres lois, en s'appuyant sur les entreprises qui font preuve de plus d'innovation que d'autres, telle Magna International Inc. qu'on a citée, une entreprise de Montréal. Celles-là, peut-être, ont été plus vigilantes, plus perspicaces, ont fait preuve de plus de vision. Ce n'est peut-être pas à cause de tout le monde, mais, à mon avis, le rôle du gouvernement canadien actuel est d'interpeller ces gens-là au nom de l'intérêt public, parce qu'on ne peut pas tolérer un phénomène comme celui-là où des ingénieurs et des techniciens spécialisés se retrouvent en chômage et iront bientôt servir, potentiellement, des économies étrangères. Notre économie ne sera peut-être plus jamais capable de récupérer cela.

À mon avis, c'est là le rôle de l'État et non seulement celui de l'entreprise privée de gérer en bon père de famille, comme on disait autrefois, l'économie. Le Parti libéral le disait, et je le pense: l'État a une responsabilité sociale évidente dans un dossier comme celui-là.

[Traduction]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suppose que je n'ai pas assez insisté sur la participation du gouvernement. Je n'ai pas dit que le gouvernement devrait se dérober et ne pas aider ces entreprises qui sont en pleine reconversion. Nous ne l'avons jamais fait. Je ne fais que souligner qu'il faut établir un équilibre et tenir compte du point de vue des entreprises qui ont eu du succès dans la reconversion.

Autrement dit, en tant que gouvernement, nous ne devons pas croire que nous avons le monopole des solutions. Nous allons leur venir en aide, mais nous devons aussi inviter à la discussion ceux qui ont eu du succès dans le processus de reconversion.

Le député ne s'oppose sûrement pas à cela. S'y oppose-t-il? Non, il ne s'y oppose pas, mais j'estime que nous devons commencer quelque part. Nous devons veiller à ne pas créer de faux espoirs. Autrement dit, nous ne nous dérobons pas. Cependant, ce doit être davantage une entreprise commune où le gouvernement donne des conseils, offre son aide là où c'est possible, peut-être pas sous forme de subventions, mais plutôt de garanties de prêt, et fait appel à ces entreprises qui ont eu du succès. C'est ça l'argument que j'ai essayé de faire valoir.

• (1230)

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, je conviens avec le député qu'il ne s'agit pas d'un dossier facile, ce n'est pas une question facile. C'est pour cela qu'il faut—et je le disais dans mon allocution—mettre les formes. Il faut y aller selon les règles de l'art. Il faut faire appel à toutes les ressources existantes des entreprises qui ont déjà eu la vigilance de procéder à des reconversions. Ces ressources devraient être utilisées par les entreprises qui ont l'intention de le faire. Quand une entrepri-